

N° 38/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JUILLET 2023

OBJET : Délibération pour instaurer une caution dans les contrats de location des salles communales

Le dix-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD
Convocation en date du : 5 juillet 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (Pouvoir donné à Thierry CATELAN), BOYER-JOLY Gilbert, GRIVEL Norbert, OLLIVIER Nathalie

Monsieur le Maire revient sur la problématique liée au nettoyage des salles communales lorsqu'elles sont louées. Après échange, il est décidé d'instaurer une caution de 300€ dans le contrat de location des salles. Cette caution sera restituée si la salle est rendue propre et s'il n'y a pas de dégradation mobilière ou immobilière.

En cas de dégradation ou si la salle n'est pas restituée propre, la commune se réserve le droit d'encaisser la caution pour couvrir le préjudice subi.

Monsieur le Maire présente le tableau des tarifs de location des salles (cf Délibération 02/2023) en y incluant la caution de 300€ :

DESIGNATION ET MOTIF	DUREE	TARIF salle polyvalente de Chauffayer	TARIF salle polyvalente des Costes	Salle des associations	Salle de St Eusèbe
Mariage personnes hors commune	3 jours	400.00 €	230.00 €	Uniquement aux personnes de la commune Tarif 50€	Uniquement aux personnes de la commune Tarif 50€
Mariage personnes de la commune	3 jours	100.00 €	80.00 €		
Week-end hors commune (anniversaire, communion, baptême)	2 jours	200.00 €	200.00 €		
Week-end commune (anniversaire, communion, baptême)	2 jours	80.00 €	80.00 €		

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43
Mail: mairie@aubessagne.fr

Association animation à but lucratif	2 jours	110.00 €	110.00 €		
Association animation à but non lucratif	2 jours	Gratuit	Gratuit		
Apéritifs -	1 jour	50.00 €	50.00 €		
Anniversaire jeunes moins de 18 ans de la commune	1 jour	Gratuit	Gratuit		
Réunion	1 jour	Gratuit	Gratuit		
Package 2 salles, Mariage d'une personne hors commune	3 jours	500.00 €	500.00 €		
Package 2 salles, Mariage d'une personne de la commune	3 jours	180.00 €	180.00 €		
Soirée St Sylvestre organisée par une personne hors commune	2 jours	400,00 €	230,00 €		
Soirée St Sylvestre organisée par une personne de la commune	2 jours	100,00 €	80,00 €		
Si lors de l'état des lieux de sortie, les locaux ne sont pas propres ou dégradés, la caution de 300€ ne sera pas restituée au locataire et servira à couvrir le préjudice subi par la commune.					

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'instauration d'une caution pour chaque contrat signé
- **DECIDE** de fixer cette caution à 300€
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr